

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 19/02/2026**

Année scolaire : 2025/2026

Numéro de séance : 4

Date de convocation : 02/02/2026

Présidence de : Mme MONTBROUSSOUS Chantal

Quorum : 29

Nombre des présents : 19

Nombre d'absents excusés : 2

SOMMAIRE	Décision	Page	Numér o d'acte	Pièces jointes
I. Désignation d'un secrétaire de séance	Info	3		
II. Adoption du procès-verbal du CA du 02/12/2025	Vote	3	26	1
III. Présentation de l'ordre du jour	Info	3		
IV. Préparation de la rentrée 2026 ■ Vote du TRM	Vote		31	2
V. Projet Personnalisé d'Orientation Educative (PPEO)	Info			
VI. Point EVARS	Info			
VII. Affaires financières ■ DBM virement entre services VE vers AP	Vote		32	1
VIII. Questions diverses	Info			

Signatures

La Présidente

Chantal MONTBROUSSOUS
Principale
Collège Louise Michel
Place Jules Ferry
34190 GANGES

La Secrétaire de séance

Françoise RIGOLIO
Secrétaire Générale - Adjointe du chef d'établissement
Collège Louise Michel
Place Jules Ferry
34190 GANGES

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 19/02/2026

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	MONTBROUSSOU S Chantal	x						
	Adjointe Chef d'établissement	LEONHARDT Valérie	x						
	Secrétaire Générale	RIGOLIO Françoise	x						
	CPE	REMISE Anne	x						
Elus locaux	Conseillers départementaux	LEVEQUE Gaëlle							
		RIGAUD Jacques			x				
	Représentante mairie	HOST Nathalie	x						
	Représentant Communauté Commune	CANARD Bruno			x				
Personne qualifiée	DE SEHELLES Alain			x					
TOTAL		9							
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement et d'orientation	GALLET Laurent	x			VACHER Loïc	x		
		GRANIER Claude	x			POTIN Anne-Catherine	x		
		WLOCZYSIAK Thierry	x			MOINE Samuel			
		FRANÇOIS Heidi				CARON Marie-Caroline	x		
		LAFONT Catherine	x			PALOUX Diane			
		MARTINEZ-HUCK Estelle				-			
	PADEY Véronique				-				
	Personnels ATSS	DIEBOLD Marylène	x						
	BEAUDIER Geneviève				HAFDI Asmae				
	GAUCERAND Vanessa	x							
TOTAL		10							
	Elus parents d'élèves	EL MAY-GUERIN Sonia	x			BARAGATTI Meili	x		

Parents d'élèves et élèves		RICHOZ Virginie			MASSET- GOUJON Nathacha		
		THIBAUDAULT Audrey			PRIOL Pauline		
		NOEL Mareva	x		DENAT Sandrine		
		DHERBOMEZ Marie			SALVADORI Jean-Philippe		
		HOUBAU Jean- Philippe			SEBERT Emeline		
		MALATRAY Olivier			ALEA Christelle		
Elèves		BRISARD BRONNER Tom	x		CHANAL Lia		
		CAVALLARO Lola	x		KALOUAA Narimal		
		RIGAUD Ifran			JEANTET Célia		
TOTAL		10	15			4	
TOTAUX		29					

RUBRIQUE I. Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Mme Rigolio est nommée secrétaire de séance

RUBRIQUE II. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 02/12/2025

Résultats du vote :

- Pour : 14
- Contre : 2
- Abstention : 3

N° d'acte généré : 26

Modification de la phrase : [Passage... Avec engagement du CA à un rattrapage progressif sur 2 ans du tarif élève 4,60€] en Passage des commensaux de plus basse catégorie à 3,90€

RUBRIQUE III. Présentation de l'ordre du jour

- Préparation de la rentrée 2026
- **Projet Personnalisé d'Orientation Educative (PPEO)**
- Point EVARS
- Affaires financières
- Questions diverses

RUBRIQUE IV. Préparation de la rentrée 2026

Structure 26-27

Cette dotation est calculée pour chaque établissement par l'autorité académique (rectorat ou direction départementale des services de l'éducation nationale) à partir :
du H/E (horaire/élève), c'est-à-dire en prenant en compte le nombre d'élèves et un coefficient choisi à l'échelon académique ;
de la structure, en multipliant le nombre d'heures officiellement attribuées à chaque division par le nombre de divisions et de groupes ;

L'autorité académique peut abonder cette dotation pour tenir compte des situations particulières (éducation prioritaire, indice d'éloignement, indice de position sociale).

Si l'établissement comprend plusieurs entités pédagogiques (section d'enseignement professionnel - SEP, cités scolaires, section d'enseignement général et professionnel adapté - SEGPA, unité délocalisée pour l'inclusion scolaire - ULIS, etc.)

HP	646	
HSA	55	8,50%
	701	

divisions	23	632	
	28	6	150
	29	17	442
Ulis		21	
UNSS		12	
Options		3	
labo		4	
Marge		69	

Une fois la dotation globale (DHG) notifiée par l'autorité académique, le chef d'établissement s'appuie sur les conseils d'enseignement, le conseil pédagogique afin d'opérer les choix pédagogiques relatifs à l'emploi de la dotation dans le cadre de l'autonomie reconnue de l'EPLE :
ventilation des heures pour les enseignements obligatoires, les groupes à effectif réduit, et dispositifs particuliers (par exemple les groupes de besoins au collège) ;
organisation des horaires des enseignements optionnels et/ou complémentaires ;
toute autre organisation particulière liée au projet d'établissement.

Ces choix doivent respecter les contraintes suivantes, sauf dans le cas d'une expérimentation prévue par l'article L314-2 du code de l'éducation :

- le respect des horaires élèves réglementaires (sauf dans le cas d'une expérimentation approuvée par l'autorité académique dans le cadre de l'article 34 de la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École) ;
- les obligations réglementaires de service (ORS) des enseignants ;
- les temps partiels et les aménagements de poste : professeurs stagiaires, blocs de moyens provisoires (BMP), compléments de services donnés (CSD), compléments de services reçus (CSR), décharges. Une partie des temps partiels sont de droit, les autres sont soumises à un accord préalable du chef d'établissement.

Le chef d'établissement présente, s'il y a lieu, les propositions de création et de suppression de postes qui résultent de ces choix, même si celles-ci relèvent de la compétence des autorités académiques.

Conseil Pédagogique : Mardi 10 février 2026

Le vote de la répartition des moyens :

en février, présentation d'une proposition de création ou de suppression de postes soumise à l'autorité académique et remontée des moyens horaires nécessaires par discipline

	Besoins	HP	HSA	Marge	ARA	POSTES	modif	BMP-CSR-CSD
LETTRES Modernes	105	92,5	12,5	14,5		5	-1	5,5
LETTRES Classiques	15	15	0	3 option	2	1		
Mathématiques	101,5	98	3,5	15 option		5	-1	8,5
Anglais	82,5	76	6,5	7,5 option		4	-1	7
Espagnol	45	45	0	2,5		3		9
Allemand	5	5	0	5				2,5
Histoire&Géographie	77,5	70	7,5	5,5		5		
Physique-Chimie	42	33	9	5,5 labo	2	2		
SVT	40,5	38,5	2	3 labo	3	2		2,5
Technologie	31	27,5	3,5	5,5		2		8,5
EPS	90	80	10	2 option-UNSS	13	4		
Arts plastiques	23	23	0	0		1		5
Musique	23	23	0	0		1		3
ULIS	21	21	0	0	21	1		
FLS								
TOTAL	702	647,5	54,5	69	0	41	-3	

Suppression d'un poste en anglais, d'un poste en français et d'un poste en mathématiques.
 Suppression de la chorale en raison du temps partiel demandé par l'enseignant, de l'option Langues et Cultures de l'Antiquité en 6^{ième} et de la section bilangue espagnol en 6^{ième}. Il n'y a en effet pas de classe LV Espagnol sur les écoles primaires du secteur.
 L'allemand perdure malgré les effectifs réduits d'élèves.
 La répartition des moyens mise au vote devant le CA présente une politique d'engagement des moyens pour consolider les apprentissages fondamentaux en français (17.5 H de la marge) et en mathématiques (15 H de la marge).

Résultats du vote :

- Pour : 14
- Contre : 2
- Abstention : 3

N° d'acte généré : 31

RUBRIQUE V. Projet Personnalisé d'Orientation Educative (PPEO)

Plan Pluriannuel d'Education à l'Orientation

01. Bilan

- Des inégalités territoriales
- Des représentations de genre
- Des représentations sur les parcours
- Une mobilité réduite
- Un manque d'ambition, reproduction des schémas connus
- Une orientation à court terme
- Des absences de lien entre résultats/ vœux de formation
- Une réflexion tardive
- Une mobilisation tardive dans le parcours au collège
- Une orientation voulue par les familles-place de l'élève

- Des actions nombreuses
- Un engagement fort en 3°
- Des familles présentes sur les grands rendez-vous

CONSEIL D'ADMINISTRATION COLLÈGE

02. Infographie



Arrêté du 03 février 2025 paru au BO le 06 février 2025



Arrêté du 3 février 2025 fixant le programme d'éducation à la sexualité - éduquer à la vie affective et relationnelle à l'école maternelle et à l'école élémentaire, éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité au collège et au lycée

NOR : MENE2503064A

La ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 121-1, L. 312-16 et D. 311-5 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du 29 janvier 2025,

Arrête :

Art. 1er. - Le programme d'éducation à la sexualité - éduquer à la vie affective et relationnelle à l'école maternelle et à l'école élémentaire, éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité au collège et au lycée - est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Art. 2. - Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2025-2026.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 février 2025.

Pour la ministre et par délégation :

La directrice générale

de l'enseignement scolaire,

C. PASCAL

Nota. - Le présent arrêté et son annexe seront consultables au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports en date du 6 février 2025, sur le site <https://www.education.gouv.fr>



- Elle vise l'égalité de considération et de dignité, en particulier l'égalité entre les femmes et les hommes.

- Elle contribue à la lutte contre les discriminations énoncées à l'article 225-1 du Code pénal

- Elle contribue au repérage de l'inceste.

- Elle vise à construire une culture commune de l'égalité et du respect.

- Dans le second degré (collège et lycée), l'éducation à la sexualité, qui vient en complément de la vie affective et relationnelle, apporte des informations adaptées à l'âge des élèves sur leur santé, leurs droits, et les comportements ou relations responsables.

« Les professeurs conçoivent et organisent collégalement la mise en œuvre pédagogique de cette éducation sous la pilotage et avec le soutien des chefs d'établissement, garants de la mise en œuvre de cet enseignement et de ses principes. L'éducation à la sexualité est inscrite au projet d'établissement. Les équipes tiennent compte des besoins identifiés des élèves. L'impératif était donc de faire un premier état des lieux sur les besoins des élèves du collège Louise Michel.



Synthèse Ateliers EVARS classes de 3ème

1. Attitude générale des élèves face à la sexualité

Les élèves de 3^e manifestent une certaine ouverture à discuter des sujets liés à la sexualité, mais cette ouverture reste superficielle. Si au début, la gêne domine leurs échanges, elle s'estompe progressivement au fil de la discussion, montrant une volonté réelle de s'informer et de comprendre. Cependant, cette aisance verbale ne s'accompagne pas d'une maîtrise solide des connaissances nécessaires pour aborder la sexualité de manière éclairée et responsable.

2. Lacunes dans les connaissances sur les IST

Les élèves montrent un manque flagrant de connaissances concernant les infections sexuellement transmissibles (IST) : ils ne connaissent que quelques noms (principalement le SIDA et le papillomavirus). Ils ignorent largement les symptômes, les modes de dépistage, les traitements existants et les moyens de prévention efficaces. Cette carence d'information traduit une absence de sensibilisation approfondie aux risques réels que représentent les IST, et donc une vulnérabilité accrue à ces infections dans leur future vie sexuelle.

3. Méconnaissance des structures d'aide et de prévention

Les élèves ne savent pas identifier les organismes ou les personnes ressources vers lesquels ils peuvent se tourner pour : Obtenir un dépistage (IST, VIH, grossesse non désirée), trouver un accompagnement psychologique ou social, ou simplement poser des questions de manière confidentielle.

Ce manque de repères institutionnels souligne la nécessité de renforcer la visibilité des acteurs de santé publique et de créer des passerelles entre les établissements scolaires et les structures spécialisées (infirmières scolaires, centres de santé, planning familial, etc.).

4. Importance des ateliers EVARS

La situation met en lumière la pertinence des ateliers EVARS (Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle). Ces dispositifs apparaissent essentiels pour : Élargir le champ de connaissance des jeunes, favoriser un dialogue sain et respectueux sur les sujets intimes, développer une culture de prévention et de responsabilité. Leur poursuite et leur généralisation s'imposent comme un levier majeur pour combler les lacunes observées.

5. Une méconnaissance critique : le consentement

Le non-consentement ressort comme un point particulièrement préoccupant. Beaucoup d'élèves assimilent le silence à un accord, révélant une incompréhension du concept de consentement libre, éclairé et explicite. Cette confusion expose à des risques importants de comportements irrespectueux, voire coercitifs, dans leurs relations futures. L'éducation au respect de soi et de l'autre, à la communication et à la notion de limite personnelle doit donc être un axe prioritaire des interventions éducatives.

Conclusion

Cette analyse met en évidence un double enjeu : renforcer les connaissances factuelles sur la sexualité, les IST et la prévention, tout en ancrant des valeurs éthiques et relationnelles autour du respect et du consentement. Les ateliers EVARS constituent un outil incontournable pour accompagner les adolescents dans cette double construction, celle du savoir et celle de la conscience relationnelle, afin de leur permettre d'aborder leur vie affective et sexuelle de façon responsable, informée et respectueuse.

RUBRIQUE VII. Affaires financières

Virement en dépenses et en recette de reliquats au service VE afin de réabonder les crédits disciplinaires au service AP d'un montant de 2588,18€.

Virement entre services d'un montant de 5000€ du SRH vers OPC pour achat d'un lave linge.

Résultats du vote :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

N° d'acte généré : 32

RUBRIQUE XI . Questions diverses

Questions des représentants des personnels :

Représentants des Parents d'élèves : Modifications dans les commissions :

En Commission Permanente, M Malatray est remplacé par Mme Masset

En conseil de discipline, M Malatray est remplacé par Mme El May Guerin

- **1 Le règlement intérieur n'est pas actualisé.**

La révision aura lieu en juin ou juillet 2026 et sera présenté au dernier CA de l'année scolaire.

L'ensemble des équipes doivent travailler collégalement dessus.

- **2 Prise en charge des frais de restauration des intervenants extérieurs et conventions**

Le tarif des repas pour les personnes extérieures a été voté au CA du 2 décembre 2025 (7€). Les intervenants doivent se rapprocher du pôle gestion. Lorsque le nombre de personnes est important, le pôle gestion passe sur le lieu de la formation.

Lors de formations d'envergure, les ATC du collège préparent un accueil café, leur mission première reste cependant la restauration des élèves.

Des dosettes sont à disposition à l'Administration et dans un cadre budgétaire contraint, il n'est pas envisageable de prévoir des petits gâteaux à chaque formation.

Les modèles de convention sont présents dans le casier numérique de Pronote et sont à rédiger par le porteur de projet qui possède l'ensemble des informations. Le pôle gestion reste en appui technique si nécessaire.

- **3 Communication interne, agenda pronote.**

Comme annoncé en début d'année, le canal de communication est l'agenda Pronote et chacun doit y exercer une veille quotidienne

1. L'Accueil de Loisir au Collège

C'est un dispositif de la communauté des communes au collège régi par une convention. Elle indique que 14 élèves peuvent être accueilli après inscription en vie scolaire jusque 12h30. Les créneaux sont de 30min et le lieu a été réorganisé pour devenir un endroit calme.

5 Les casiers des 6°.

Les casiers ont été déplacés à l'extérieur pour réaménager le Hall en zone calme et de jeux. Certains casiers ont été mouillés, les difficultés ont été identifiées.

6 L'accès au hall.

Cf Réponse ci-dessus

Départ de Mme Host, de Mme Lafont de Cavallaro Lola et Brisard Tom à 19h46

8 Poids des cartables, manuels numériques.

Les manuels numériques sont accessibles sur Pronote et l'ENT

9 PAP – PPS

Pour la mise en œuvre, tous les professeurs ont accès aux documents et organisent leur application en classe. Certains sont constitués en cours d'année et les professeurs peuvent mettre un peu de temps à les appliquer car ils sont diffusés après validation du médecin du Rectorat.

10 Utilisation de groupe WhatsApp pour la classe. Elaboration d'une charte.

Les groupes classe Whatsapp ne sont pas constitués à la demande des enseignants. Ces groupes ne répondent pas au RGPD et sont extérieurs au collège. La solution pourrait être d'activer la messagerie ENT entre élèves mais il faut un modérateur.

11 Devoirs et évaluations - 13 Suivi scolaire sur Pronote et cahier de texte personnel.

Des réponses ont déjà été apportées en conseil de classe. Ils sont renseignés dans Pronote mais cela ne se substitue pas à la prise de note dans l'agenda.

12 Communication Parents/Profs- accusé réception, SMS, email.

La diffusion des comptes rendu des conseils de classe doit préalablement passer par le chef d'établissement avant diffusion.

Il n'y aura pas d'accusé réception ni SMS envoyés.

14 Publication des corrections des devoirs sur pronote systématique.

A la main des enseignants.

15 Point sur les toilettes

Sera mis à l'ordre du jour du CHS

Départ de Mme Gaucerand et Mme Diebold à 20h04

16 Suivi du Professeur Principal en 6°

Les groupes en français et en mathématiques rendent plus difficile le suivi du PP lorsqu'il est professeur dans ces deux matières. Il y a deux classes de 6° concernées, les professeurs font le nécessaire pour assurer quand même un service pour l'ensemble des élèves. L'organisation pédagogique de 2026-27 va permettre aux professeurs de français et de mathématiques de retrouver une classe complète.

17 Surveillance départ des bus

Il y a un AED qui est de service sur la zone des bus.

La séance est levée à 20h05.